

Je crois qu'au cours du débat et des mois qui suivront, les représentants de l'ouest du Canada devront s'efforcer de contrer le mieux possible ce sentiment sécessionniste. En tant que membres du Parlement, nous sommes Canadiens d'abord et Albertains ensuite. Nous les députés, c'est le message que nous devons transmettre aux citoyens de l'Ouest, quelle que soit notre couleur politique.

Je voudrais maintenant faire la critique de certains commentaires que j'ai entendus à la radio dans lesquels on offrait des solutions au mécontentement de l'Ouest, à l'endroit du programme énergétique national et du budget, même à l'endroit du débat constitutionnel qui s'est maintenant déplacé au comité.

Je suis allé dans l'Ouest en juillet dernier et j'ai participé à des tribunes téléphoniques. Des gens appelaient et disaient: «Nous nous rendons compte que pour la première fois de notre histoire, nous possédons des richesses, nous sommes plus forts sur le plan économique que jamais auparavant. Et tout ce que nous voyons, c'est que le gouvernement central adopte la ligne dure pour s'emparer de la fortune qui nous appartient de droit.» Je leur répondais évidemment ce que j'ai dit tout à l'heure, notamment que le partage des recettes doit être juste et que nous sommes avant tout des Canadiens, et je leur disais que les Canadiens ont toujours appliqué la même politique pétrolière, tant les libéraux que les conservateurs. L'un des principes fondamentaux qui ont permis au Parlement fédéral de survivre depuis la Confédération, soit pendant 113 ans, réside dans le pouvoir qu'il a de prendre aux provinces riches des richesses qu'il distribue ensuite aux provinces pauvres. Je ne dis pas qu'il les distribue également d'un bout à l'autre du pays, mais qu'il les distribue de façon à assurer à tous les Canadiens les services de base. Les Canadiens devraient avoir accès à un minimum de sécurité et ils devraient pouvoir jouir de l'exercice des droits fondamentaux.

M. Siddon: Tout ce que vous faites, c'est empocher.

M. Frith: Voilà le genre de commentaire que nous entendons constamment—nous avons toujours l'air de prendre. Évidemment, ce n'est pas le cas. Si le député veut bien me laisser profiter des sept minutes qui me restent au moins, il aura ensuite tout le loisir de soulever une question de Règlement...

M. Siddon: Je me demande si le député me permettrait de lui poser une question au sujet de la péréquation et du partage?

J'admire la candeur du député. Je pense que les Canadiens de l'Ouest se sentent lésés parce qu'on veut les empêcher non seulement d'exprimer leur pensée, mais de dire combien le régime de péréquation est discriminatoire et injuste envers eux. Autrement dit, les Canadiens de l'Ouest veulent savoir comment sont faits les calculs. Le gouvernement ne veut pas nous dire comment il répartit l'argent que nous lui donnons. Le député voudrait-il répondre à la question suivante: d'après lui, les Canadiens de l'Ouest ont-ils droit à cette information?

Administration du pétrole—Loi

M. Frith: Je répondrai au député que cette question a été soulevée lors du référendum au Québec. Elle a surgi au cours des quatre dernières années par suite de la menace que constituait le séparatisme au Québec. Lorsqu'on commence à se lancer des chiffres à propos des montants que l'on verse à la confédération ou qu'on en retire, les résultats obtenus dépendent de la façon dont la personne à qui on s'adresse interprète les états de compte.

● (1740)

J'étais au Conseil économique du Canada il y a deux ou trois ans lorsque le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, y donna une conférence. Il avait prononcé beaucoup de discours pour expliquer ce qu'il en coûtait réellement au Québec de demeurer au sein de la Confédération. Je me rappelle que le trésorier de l'Ontario, M. Darcy McKeough, remit alors à M. Parizeau un exemplaire relié en cuir du document qu'il avait fait préparer sur ce que coûtait la Confédération à l'Ontario.

Mais laissons là ce sujet et revenons-en au sentiment élémentaire d'équité dans le pays. Après m'être entretenu avec des Canadiens de l'Ouest, j'en conclus que, malgré tous leurs griefs, ils continuent à se considérer avant tout comme des Canadiens et croient toujours au principe du partage des richesses. Je le dis car si j'en juge par les éditoriaux publiés dans l'Ouest et surtout par les bulletins de la télévision nationale, nous n'arrivons pas à nous faire comprendre. Je ne veux pas parler du message du parti libéral. Je veux simplement parler du message qu'un gouvernement central doit faire passer dans l'ouest du Canada.

Permettez-moi de revenir à certaines des remarques qui m'ont été adressées à l'occasion de ces tribunes téléphoniques dans l'ouest du Canada. On m'a dit que les prix internationaux étaient pratiqués pour la plupart des autres produits et on m'a demandé pourquoi pas dans le cas du pétrole? Hier soir, dans son discours, le représentant de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a fait remarquer avec raison qu'à la fin des années 60, le gouvernement fédéral avait maintenu délibérément le prix du cuivre à un niveau inférieur au prix international pour permettre à cette industrie canadienne de survivre. En outre, à ce moment-là, les exportations ont été limitées pour assurer la viabilité des entreprises canadiennes.

On a signalé en d'autres occasions qu'au fil des années, et particulièrement des années 60, les Canadiens ont payé davantage que le prix international pour le pétrole de l'Ouest. Ceci, à la suite d'une décision délibérée du gouvernement central afin de stimuler l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada et de lui permettre de survivre et de croître. Voilà ce qui a été fait dans le passé. Dans une certaine mesure, je suppose que le gouvernement a fait la même chose pour le blé. Afin de maintenir une économie agricole florissante dans l'ouest du Canada, il y a eu des moments, depuis la Confédération, où nous avons acheté notre blé à un prix inférieur au prix mondial, pour les mêmes raisons.